

Canton de Joux-la-Ville RD 606 – Commune des Deux Rivières **Réhabilitation du pont du canal de Cravant**

Le Département de l'Yonne réhabilite le pont du canal de Cravant sur la Route Départementale (RD 606) sur le territoire de la commune des Deux Rivières.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise Est Ouvrage du 12 octobre 2026 à début mars 2027 pour un montant de 850 000€.

Ces dates sont susceptibles d'évoluer si les conditions météorologiques le nécessitent.

Présentation du projet

Cette opération fait suite aux dégradations constatées lors des inspections techniques de l'ouvrage.

Le **nouveau tablier**, constitué de poutres préfabriquées en béton armé, permettra de garantir durablement la sécurité des usagers ainsi que la pérennité de l'ouvrage. Les travaux seront réalisés sous déviation, l'accès des piétons sera toutefois maintenu durant toute la durée du chantier.

Dans le cadre du remplacement du tablier du pont, le projet comprend également des **aménagements** visant à améliorer l'accessibilité et les mobilités douces permettant de relier la véloroute Le Tour de Bourgogne à la halte nautique de Cravant-Bazarnes, rénovée en 2025 par la Communauté de communes Chablis, Villages et Terroirs.

Étapes des travaux

Les étapes de l'opération vont consister à :

- installation d'une passerelle piétonne
- installation d'échafaudage
- démolition du tablier du pont du canal
- aménagement des appuis existants
- construction du nouveau tablier
- réalisation de la chaussée et de la piste cyclable
- démontage de la passerelle provisoire



Organisation des travaux et plan de situation

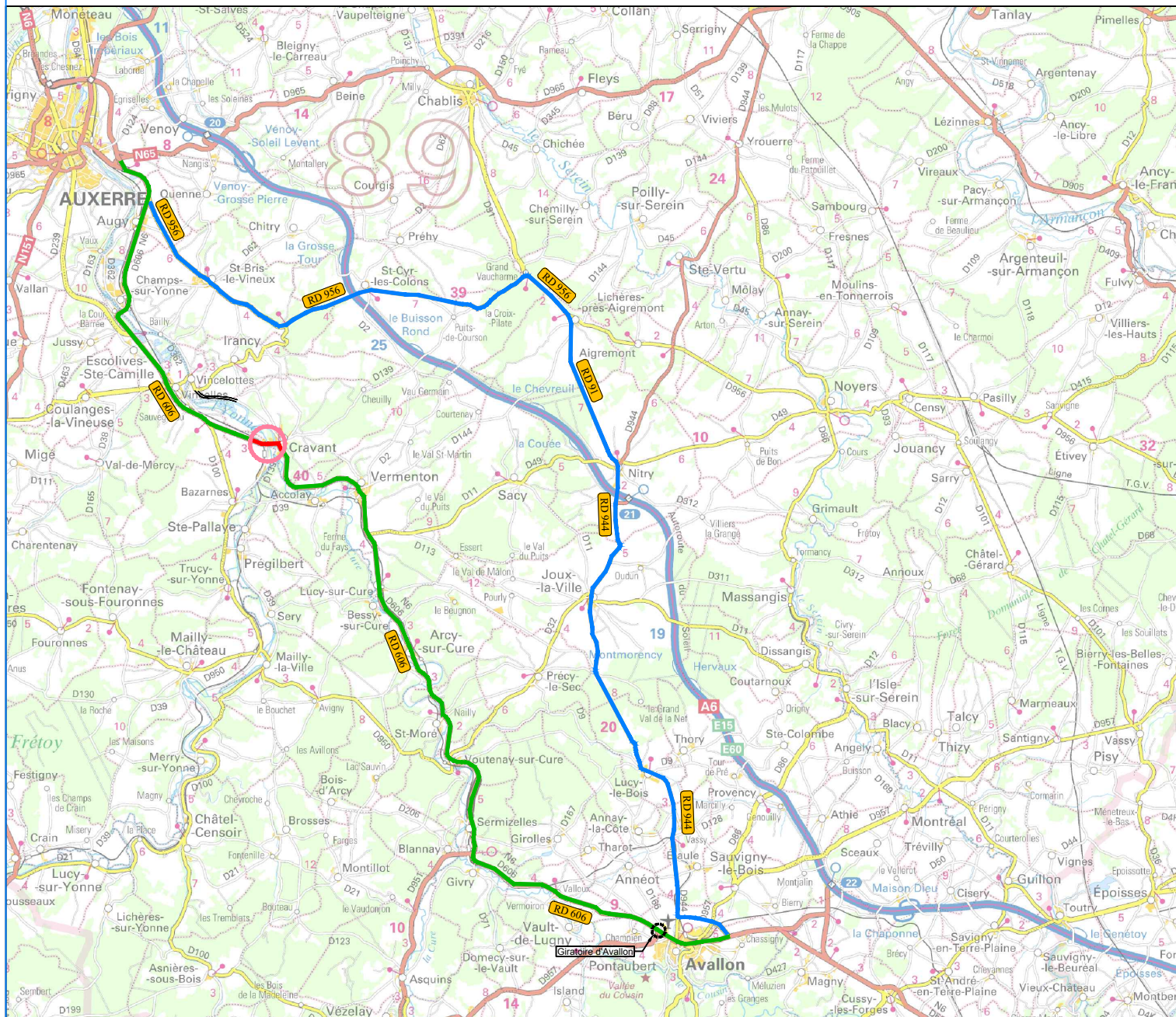
La circulation des véhicules sera interdite **à partir du 15 octobre** et pendant la durée du chantier. Une passerelle sera installée afin de permettre la circulation piétonne.

Pendant la fermeture du pont, la circulation sera déviée selon des itinéraires adaptés (voir annexe 1), empruntant l'autoroute A6 ou les RD 944 et RD 956. Une signalisation spécifique (voir annexe 2) sera mise en place pour guider les usagers.



Réfection du tablier du pont sur le canal Commune de DEUX-RIVIÈRES (Cravant)

Règlement de circulation



- Itinéraire de déviation
- Accès riverains
- Section interdite à la circulation

Zone de travaux

Réfection du tablier du pont sur le canal
Commune de DEUX-RIVIÈRES (Cravant)

Règlement de circulation



- Itinéraire de déviation (gestion entreprises)
- Itinéraire pour tous les véhicules par l'A6
- Panneau incitant à prendre l'autoroute
- Panneau d'information

Zone de travaux

